

AVIS AUX ACHETEURS

La présente vente publique est régie par les Conditions Générales de Ventes figurant en fin de catalogue et par les Conditions Particulières indiquées ci-après :

VISITES

Sur place le Vendredi 07 Février 2025 de 13h30 à 14h30

74 Rue de Chennebrun à L'AIGLE (61300)

DEROULEMENT DE LA VENTE

La vente aura lieu le Vendredi 07 Février 2025 de 14h35 à 17h30

74 Rue de Chennebrun à L'AIGLE (61300)

Par le ministère de la SCP G. DELACROIX – V. RICHARD – E.

BARAULT – P. LERICK

LEX61

Huissiers de Justice Associés

titulaire des offices d'Huissier de Justice de Mortagne-au-Perche et

d'Alençon, dont le siège est situé 68 Rue de Verdun à ALENCON

(Orne),

Tel: +33 (0)2 33 24 16 12 lex61.laigle@huissier-61.com

Les adjudications sont faites TTC. L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais acheteurs de 11.90% HT ainsi que la TVA sur ces frais, soit 14,28% TTC.

Pour éviter tout ralentissement dans le déroulement de la vente, toute personne qui souhaite se déclarer adjudicataire sur un bien et qui emporte l'enchère devra me remettre **OBLIGATOIREMENT** à l'ordre de la SCP G. DELACROIX – V. RICHARD – E. BARAULT – P. LERICK, soit un chèque signé accompagné d'une garantie de paiement (lettre accreditive) de sa banque justifiant de sa solvabilité et d'une pièce d'identité, soit un chèque de banque accompagné d'une carte d'identité. Avec cela, un numéro lui sera remis qu'il faudra conserver tout le temps de la vente et jusqu'au paiement en cas d'enchère.

Pour les acheteurs assujettis et identifiés dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, indiquer leur numéro de T.V.A. et fournir l'attestation du numéro d'identification délivrée par l'Administration fiscale de leur Pays.

Pour les lots marqués d'un (*) se reporter aux Conditions Générales de Vente en fin de catalogue.

ENLEVEMENT DES LOTS

En référence à l'article 4 des conditions générales de vente, aucun enlèvement ne pourra être effectué sans la production d'une garantie de paiement (voir modèle dans ce catalogue) ou de chèque certifié.

Enlèvement avec paiement immédiat et production de la garantie de paiement

ATTENTION

A défaut de la garantie du paiement, enlèvement uniquement sur rendez-vous après paiement et production de la garantie de paiement

A partir du LUNDI 10 FEVRIER 2025 à 9h30 et ce jusqu'au MARDI 11 FEVRIER 2025 à 12h00

Il appartient aux acquéreurs de venir équipés des matériels nécessaires à l'enlèvement de leur(s) lot(s)

PAIEMENT



Relevé d'Identité Bancaire



Relevé d'Identité Bancaire
DDFIP ORNE
29 RUE DU PONT NEUF
61014 ALENCON CEDEX

Cadre réservé au destinataire du relevé

SCP LESSARD DELACROIX RICHARD CROC
10 RUE CHARLES CLAUDE LAMY HUISSIERS DE
JUSTICE ASSOCIES
BP 56
61400 MORTAGNE AU PERCHE

Domiciliation : SIEGE SOCIAL

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000145036X	64
Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)			
FR9840031000010000145036X64			
Identifiant International de la banque (BIC)			
CDCGFRPPXXX			

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et évite des réclamations pour erreur ou retard d'imputation.

S'agissant d'une vente judiciaire, tout est vendu en l'état, il n'y a aucune garantie quant au bon ou mauvais fonctionnement des objets et matériels vendus. **Les véhicules sont vendus pour certains avec une contre-visite au contrôle technique et en l'état.**

Ainsi, aucune réclamation ne pourra se faire une fois l'adjudication prononcée, sachant aussi qu'une fois que l'adjudication est faite, les biens vendus sont placés sous votre responsabilité.

GARANTIE BANCAIRE

Nous, soussignés, Banque :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Garantissons jusqu'à un montant de € (euros)

Les achats effectués

par Monsieur ou Madame

de la Société :

Siège Social :

RCS :

titulaire, dans notre banque, du compte n°

lors de la vente aux enchères publique de la SCP SCP G. DELACROIX – V. RICHARD – E. BARAULT – P. LERICK le Vendredi 07 Février 2025.

Pour paiement, Monsieur / Madame

De la Société

établira un chèque que nous garantissons

dans la limite indiquées ci-dessus ou bien le paiement pourra être versé, dès sa première demande écrite dans les mêmes conditions, au compte de :

**SCP G. DELACROIX – V. RICHARD – E. BARAULT – P. LERICK
LEX61**

Huissiers de Justice Associés

**titulaire des offices d'Huissier de Justice de Mortagne-au-Perche et d'Alençon, dont le
siège est situé 68 Rue de Verdun à ALENCON (Orne),**

Tel: +33 (0)2 33 24 16 12 lex61.laigle@huissier-61.com

Paiement



Relevé d'Identité Bancaire

Relevé d'Identité Bancaire
DDFIP ORNE
29 RUE DU PONT NEUF
61014 ALENCON CEDEX

Cadre réservé au destinataire du relevé

SCP LESSARD DELACROIX RICHARD CROC
10 RUE CHARLES CLAUDE LAMY HUISSIERS DE
JUSTICE ASSOCIES
BP 56
61400 MORTAGNE AU PERCHE

Domiciliation : SIEGE SOCIAL

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Cle RIB
40031	00001	0000145036X	64
Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)			
FR9840031000010000145036X64			
Identifiant International de la banque (BIC)			
CDCGFRPPXXX			

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos interlocuteurs ou destinataires appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations et assure leur fiabilité pour l'ensemble du réseau d'interlocuteurs.

Fait le
Signature :

à

Cachet commercial :

ORDRE D'ACHAT

Vente du 07 Février 2025

**SCP G. DELACROIX – V. RICHARD – E. BARAULT – P. LERICK
LEX61**

Huissiers de Justice Associés

**titulaire des offices d'Huissier de Justice de Mortagne-au-Perche et d'Alençon, dont le
siège est situé 68 Rue de Verdun à ALENCON (Orne),**

Tel: +33 (0)2 33 24 16 12 lex61.laigle@huissier-61.com

NOM :

FONCTION :

SOCIETE (cachet) :

ADRESSE :

CP et VILLE :

TELEPHONE :

FAX :

EMAIL :

BANQUE :

COMPTE N°

N° TVA

Demandons à la SCP G. DELACROIX – V. RICHARD – E. BARAULT – P. LERICK d'acheter pour
notre compte les lots mentionnés ci-dessous pour le prix TTC et hors frais (14,4 % TTC)
maximum indiqué, lors de la VENTE aux ENCHERES du

VENDREDI 07 Février 2025

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque/espèces ainsi qu'une GARANTIE DE
PAIEMENT d'après le modèle proposé au catalogue.

N° de LOT ou Ensembles	OFFRE MAXIMUM en € TTC et HORS FRAIS	Prix adjugé en € TTC et HORS FRAIS

DATE :

SIGNATURE :

N° lot	Description
LOT 1	une télévision CLAYTON
LOT 2	une console MICROSOFT XBOX ONE S avec 1 manette et 5 jeux
LOT 3	une console SONY PS4 avec une manette
LOT 4	une tireuse à bières INOX + un jeu de lumière SX LIGHTING + un portique de sono
LOT 5	une canne à pêche CAPERLAN POLE 600 + un lot de 4 moulinets de pêche
LOT 6	une tireuse à bières sur roulette KRONENBOURG/ELECTROLUX
LOT 7	un vélo SOLAR ENERGY + une remorque de vélo ZUFAB
LOT 8	un vélo GLIDE BIKE 140 (Chargeur absent)
LOT 9	un lave-vaisselle de bar ELECTROBAR (lave-verre) + une machine à glaçons ICE MAKER
LOT 10	un chalumeau avec charriot + un compresseur HC54 SOL
LOT 11	un chalumeau sur charriot + une débrousailleuse TCK
LOT 12	Un nettoyeur aspirateur KARCHER PROFESSIONAL
LOT 13	Un aspirateur KARCHER PROFESSIONAL + un nettoyeur vapeur KARCHER
LOT 14	Un nettoyeur haute pression KARCHER K7 premium + un aspirateur TITAN
LOT 15	Une découpeuse STIHL TS 410 avec un disque
LOT 16	Un compresseur PRODIF SUPER SILENT 100L modèle SIL 1003
LOT 17	Un groupe électrogène MECAFER (HS) + une scie circulaire (HS) + 2 tronçonneuse (HS)
LOT 18	Un spot sur pied + 2 paires de chandelles + un chauffage d'atelier MECAFER + Une polisseuse + Une servante avec outillage + Un établi STANLEY + une paire de cable de demarrage
LOT 19	Un sac de raccord PVC + Une corde + Un carton de scotch + Un rouleau de gaine + Une pompe
LOT 20	Une pompe immergée + Une tronçonneuse STIHL MS 170 + Un spot ERBAUER
LOT 21	Une carrellette + Une découpeuse à parquet + Un décapeur RYOBI

LOT 22	Une ponceuse RYOBI + Un rabot + Un perceuseur MAC ALLISTER + Une scie circulaire BLACK & DECKER
LOT 23	2 disqueuses BOSH + Un laser BOSCH GRL 400H
LOT 24	Une meuleuse METABO + une disqueuse MAKITA + un laser NOVIPRO
LOT 25	2 mélangeurs + un vibreur à béton
LOT 26	Un laveur BISSEL
LOT 27	Deux godets de mini pelle ACB+
LOT 28	Télévision CONTINENTAL EDISON
LOT 29	Télévision SAMSUNG (sans télécommande) + Console NINTENDO SWITCH avec 3 jeux et 1 housse
LOT 30	Robot VORWERK THERMOMIX TM5
LOT 31	Robot MOULINEX COOKEO+
LOT 32	Cake Factory + une SEB Multi Délices + Cafetière BOSCH + une centra
LOT 33	une machine à coudre BROTHER
LOT 34	une surjeteuse AEG
LOT 35	un stock de tissus + un mannequin de couture + un lot d'accessoires de couture + une enceinte JBL
LOT 36	Une télévision TCL
LOT 37	Une console SONY PS5 + une manette + un casque
LOT 38	Une console NINTENDO SWITCH avec 2 manettes et un dock de charge
LOT 39	Un robot COOKEO MOULINEX
LOT 40	Une tronçonneuse STIHL MS 170 + Un taille haie sur perche SCHEPPAH
LOT 41	Un diable + Un cric AUTOBEST 2000 KG + Un compresseur SCHEPPACH HC51V + Une servante
LOT 42	Un vélo BTWIN
LOT 43	Une remorque TRIGANO galvanisée 500 kg
LOT 44	un motobineuse ELEM

LOT 45	une brouette + un souffleur Powerplus + un taille haie Raycer + un broyeur FERREX + un coupe bordure sur batterie + un lot d'outils de jardin sur batterie
LOT 46	une tondeuse HONDA Inventive + une tronconneuse McCulloch + une débroussailleuse SCHEPPACH
LOT 47	une télévision SAMSUNG
LOT 48	une télévision SAMSUNG (163 cm) avecv support mural
LOT 49	un laveur KOBOLD EB400
LOT 50	un laveur de sol Bissel + une centrale vapeur Philips + un aspirateur Aqua vac
LOT 51	Un lot d'outillage portatif + un pavillon de jardin en carton + une agrapheuse EINHELL + un coffret a cliquet Stanley + un rotofil EINHELL
LOT 52	un coupe bordure Ryobi sur batterie avec chargeur + un Karcher K2
LOT 53	une cave à vin 16 bouteilles + un cuiseur à air chaud
LOT 54	une machine à coudre HUSQVARNA QUILT DESIGNER II
LOT 55	une machine à coudre TOYOTA SPB15
LOT 56	une surjetteuse Huskytoch 460D
LOT 57	Une télévision LG
LOT 58	Une télévision CHIQ + Une console SONY PS4 blanche avec 3 manettes et 7 jeux + Un casque audio
LOT 59	Une télévision TECHWOOD + Une console SONY PS4 noire avec 3 manettes et 8 jeux
LOT 60	Deux télévisions TECHWOOD + Une console SONY PS3 + 3 jeux de NINTENDO SWITCH
LOT 61	Une tireuse à bière BEERTENDER + Un robot KICHOT
LOT 62	Un rameur DOMYOS 500 B
LOT 63	Un groupe électrogène MECAFER MF4500E
LOT 64	Un tracteur tondeuse MTD76 + Une tronçonneuse STIHL MS180C
LOT 65	Une télévision TCL
LOT 66	Un marteau démolisseur TITAN + Un disqueuse STANLEY + une scie circulaire
LOT 67	Une tronçonneuse ELEO MAC GSH400 + Un débroussailleur ECHO + Un taille haie BESTGREEN

LOT 68	Un escabeau + Une paire de chandelle + Un diable + Une machine à café SENSEO PHILIPS
LOT 69	Une bétonnière
LOT 70	Un tracteur tondeuse MTD TRANSMATIC de couleur noir
LOT 71	Une scie à onglet PARKSIDE + Une scie circulaire BLACK ET DECKER + Une perceuse lesto + Une scie sauteuse SKILL + Une visseuse PARKSIDE + 4 lots de forets de perçage
LOT 72	Un lot d'outillages à main + Un sac MAGNUSSON avec outillages + 4 caisses de quincaillerie + Une caisse sur roue avec outillages divers + Un escabeau + Un tournevis avec embout WOLFCRAFT
LOT 73	Une scie circulaire MAC ALLISTER + Une ponceuse PARKSIDE + Une visseuse DURO + Une meuleuse MCKENZIE + un coffret à cliquet
LOT 74	Une visseuse BOSCH + Un burineur FARTOOLS + Un compresseur BLACK ET DECKER + Un laser BOSCH + une visseuse PARKSIDE
LOT 75	Un nettoyeur haute pression sans marque apparente + Un laveur de vitre KARCHER (absence de chargeur)
LOT 76	Une débroussailleuse MFS-4300 + une débroussailleuse HONDA
LOT 77	Une enceinte HOMDAY PARTY (sans chargeur) + Une télévision TECHNICAL
LOT 78	Une télévision DUAL + Un home cinéma LG avec 2 enceintes colonnes et un caisson de basse + Une barre de son
LOT 79	Une enceinte FPE + Une enceinte JBL
LOT 80	Un robot de cuisine MOULINEX + Une centrale vapeur PHILIPPS
LOT 81	Une console NINTENDO SWITCH + dock de charge + 1 manette + Une housse + 6 jeux
LOT 82	un compresseur MERCURE + un chargeur démarreur
LOT 83	un groupe électrogène RHINO KAWASAKI FA210 D (ne démarre pas)
LOT 84	une tronçonneuse OLEO MAC + une tronçonneuse PARKSIDE + une débroussailleuse HONDA + une tronçonneuse PARKSIDE électrique
LOT 85	une servante avec outillage + une caisse avec outillage
LOT 86	un poussoir à saucisses PSU + une trancheuse
LOT 87	RENAULT SCENIC, 1ère immatriculation 19/02/2010, affichage compteur 228 830 km environ et non garanti AL-292-ZK
LOT 88	LOT RETIRE DE LA VENTE
LOT 89	FORD MONDEO, 1ère immatriculation 31/05/2007, GO affichage compteur 351 388 km environ et non garanti BJ-642-YL
LOT 90	RENAULT MEGANE, 1ère immatriculation 11/10/2004, GO, affichage compteur 258 469 km environ et non garanti, EK 624 ZZ

LOT 91	ALFA ROMEO 159, 1ère immatriculation 31/10/2007, GO, affichage compteur 291 040 km environ et non garanti DG-843-AE
LOT 92	VOLKSWAGEN EOS, 1ère immatriculation , ES, affichage compteur 169 267 km environ et non garanti GH-074-DK
LOT 93	MERCEDES-BENZ CLASSE R, 1ère immatriculation , GO affichage compteur 202 038 km environ et non garanti, CJ-401-BQ
LOT 94	BMW Série 3, 1ère immatriculation 02/07/2004, GO, affichage compteur 319 207 km environ et non garanti, BW-508-AM
LOT 95	Camion benne RENAULT, 1ère immatriculation 09/02/1984 , GO affichage compteur 195 487 km environ et non garanti FK-384-CG
LOT 96	Tracteur Agricole INTERNATIONAL IH modèle 744 avec chargeur, affichage compteur 4 004,2 Heures non garanti(vendu non homologé et sans certificat d'immatricution)
LOT 97	Tracteur Agricole DEUTZ FAHR modèle D 1036 A-S avec chargeur MAILLEUX MX 460, 1ère immatriculation 07/02/1985, GO, affichage compteur 2 438,56 Heures non garanti, GF-298-SD
LOT 98	Tracteur agricole CLAAS modèle AXOS avec chargeur FAUCHEUX F20, 1ère immatriculation 19/11/2008, GO, affichage compteur 5 281 Heures environ et non garanti, 8853 VJ 61

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DEROULEMENT

Article 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant.

En cas de double enchère, le lot sera remis en vente et le public admis à enchérir à nouveau.

Article 2

La vente a lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de vente. L'huissier de Justice se réserve toutefois le droit de s'écarter de l'ordre du catalogue, de réunir ou diviser des lots, ou retirer des lots qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, même après enchères dépassant la mise à prix.

Article 3

Les matériels sont vendus dans l'état où ils se trouvent lors de la vente, sans aucune garantie ni aucun recours, sans réclamation possible une fois l'adjudication prononcée. L'acheteur potentiel est considéré comme compétent, et réputé avoir pris connaissance de l'état du matériel lors des expositions. Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles. Les cotes, quantités et qualités figurant au catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garanties.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

Article 4

Les adjudications sont faites TTC. L'adjudicataire payera, en Sus du prix d'adjudication des frais acheteurs de 11.90% HT ainsi que la TVA sur ces frais, soit 14,28% TTC.

Pour être effectif, le paiement se fera :

- soit en espèces dans le respect de la réglementation en vigueur, soit 1 000 €,
- soit par chèque certifié ou par chèque accompagné obligatoirement d'une garantie bancaire (voir modèle dans ce catalogue),
- soit par virement bancaire (mode de règlement exigé pour les acheteurs hors France)

Les acheteurs hors France devront s'acquitter du montant de la TVA française au taux de 20 %, comme caution. Cette somme sera remboursée sur présentation du document de transport pour les acheteurs de la CE, et sur présentation du document d'export pour les acheteurs hors CE. L'acquéreur dispose de 30 jours calendaires après la vente pour retourner ces documents à la SCP G. DELACROIX – V. RICHARD – E. BARAULT – P. LERICK.

L'ensemble des frais bancaires restera à la charge de l'acheteur.

TRANSFERT DE PROPRIETE ET GARANTIES

Article 5

Les acheteurs deviennent responsables de leurs lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement. À compter de l'adjudication, le vendeur ne saura être tenu pour responsable de la disparition partielle ou totale du lot adjugé, des dommages qui pourraient lui être occasionnés ou des dommages qu'il pourrait occasionner.

ENLEVEMENT DES LOTS ADJUGES

Article 6

Les enlèvements devront être effectués par l'acheteur dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la vente. Dans le cas où les lots ne seraient pas retirés dans les délais impartis, le vendeur se réserve le droit d'appliquer aux acheteurs retardataires des frais de stockage et de gardiennage, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

Article 7

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement au lot adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites. Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableau de commande des machines.

Article 8

En cas de nécessité de démonter un bien immobilier pour enlever un ou plusieurs lots adjugés, l'acquéreur ne pourra procéder au démontage du bien qu'après accord de l'Officier Ministériel et suivant les termes et conditions définis dans cet accord. Un dépôt en rapport avec les dommages pouvant être occasionnés au bâtiment et à ses installations sera effectué par l'acheteur. Si de tels dommages apparaissaient, le dépôt sera applicable au paiement en compensation des réparations des dommages. Si le dépôt s'avérait insuffisant pour couvrir les dommages occasionnés par l'acheteur sur le bien immobilier, ce dernier devrait prendre à sa charge l'intégralité des frais de remise en état dudit bien. En l'absence de dommage, le dépôt sera rendu à l'acheteur.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS MATERIELS

Article 9

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier 1981 - décrets 80-543 et 544) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993 - décrets 93-40) et le certificat de conformité.

Article 9.1

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises, il est rappelé aux acheteurs que le dit effet doit être impérativement remis aux normes susnommées lors de leur installation et/ou utilisation après la vente. Les acquéreurs s'engagent à mettre les matériels en conformité avec les normes qui leur seront applicables. Les matériels sont considérés comme vendus pour pièces.

Article 9.2

Les machines non dangereuses et non conformes, sont vendues inaptes à la mise en production. Elles pourront être vendues dans l'état :

- 1- à une personne physique ou morale destinant le matériel à une utilisation hors CE.
- 2- à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise en conformité, sous sa responsabilité, avant cession éventuelle à un client exploitant.
- 3- à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra en acceptant les conditions générales et les conditions particulières de ventes aux enchères, ne pas remettre ou céder pour tel le matériel d'exploitation.

Article 9.3

Les machines reconnues dangereuses (arrêtés des 5 mars et 24 juin 1993) et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et de 2 de l'article précédent

Article 9.4

Les acheteurs s'engagent aux respects des critères ci-dessus en acceptant les Conditions Générales de ventes aux enchères.

Article 9.5

Les dispositions des articles 9.1 à 9.4 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après un jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

Article 10

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente dans le descriptif et indiquées lors de la mise aux enchères.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12

Les présentes conditions de vente sont réputées connues et acceptées sans réserve par l'acheteur. Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française, régit la vente ; toute traduction n'est qu'indicative.